



Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 15 août 2023, les règlements suivants :

- le Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2021, chapitre 125) afin d'agrandir une affectation Parcs et espaces verts à même une partie d'une affectation Commerciale locale, aux abords du parc Robert-Bourassa (2023, chapitre 88);
- le Règlement modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin d'agrandir la zone PEV-4231 à même une partie de la zone COL-4139, aux abords du parc Robert-Bourassa (2023, chapitre 89);

Ces règlements sont maintenant en vigueur et actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 22 septembre 2023.

M^e Yolaine Tremblay, greffière